



Paris, le 27 juillet 2021

Consultation de la Commission Européenne

concernant la révision du règlement du 25 octobre 2017 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l’approvisionnement en gaz naturel

L’UPRIGAZ observe que la proposition d’amendement de la Commission sur le Règlement 2017/1938 est relativement limitée puisqu’elle ne concerne que la définition des groupes de risques d’Etat membres qui sert de base à la coopération régionale et au règlement d’éventuelles situations de crise.

L’approvisionnement en gaz via la route orientale concerne désormais également le Danemark, la Suède et la Finlande, trois pays qui n’apparaissent pas à l’Annexe 1 du règlement de 2017.

La prochaine mise en service du pipeline Nord Stream 2 et les conséquences que cette infrastructure pourrait avoir sur les flux de gaz transitant à travers l’Ukraine pourrait donner lieu à une analyse systémique pour l’ensemble des pays approvisionnés à partir de la Russie.

L’UPRIGAZ suggère que l’exercice des stress tests qui avait été conduit par l’ENTSOG lors de la crise ukrainienne soit à nouveau conduit dans le contexte de la mise en service du Nord Stream 2, et plus généralement dans un contexte où le marché mondial du GNL s’est développé, de nouveaux terminaux GNL ont été mis en service, et où les pays fournisseurs de gaz naturel à l’Europe ont pu voir leur part de marché évoluer.

L’ENTSOG doit être en mesure de conduire ce type de tests en prenant également en considération les capacités de stockage en Europe ainsi que les évolutions dans les interconnexions avec le développement des reverses flows mis en place depuis la crise ukrainienne.